



Mémo presse
Lundi 6 novembre 2017

43 millions d'euros pour financer la rénovation énergétique : l'accord ambitieux de la BEI, la Région Nouvelle-Aquitaine et ARTÉE

Alain Rousset, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, **Ambroise Fayolle**, vice-président de la Banque européenne d'investissement (BEI), et **Françoise Coutant**, vice-présidente du Conseil régional et présidente de l'Agence régionale pour les Travaux d'Economie d'Énergie (ARTÉE), **ont signé un contrat de financement en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat privé ce lundi 6 novembre à l'Hôtel de Région à Bordeaux.**

La rénovation énergétique des bâtiments est **une priorité** pour la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Union européenne. Depuis sa création en 2015, ARTÉE **sensibilise et accompagne les propriétaires privés de la Nouvelle-Aquitaine dans leur projet de rénovation**, en proposant **un audit énergétique et un suivi technique et financier complet**, de la conception à la réalisation de travaux. Pour rappel, le bâtiment est le premier secteur consommateur d'énergie avec 40% du total des consommations finales régionales.

Le tiers financement : dernier maillon pour accélérer la rénovation

L'accompagnement proposé par ARTÉE vise la rénovation globale performante, avec des scénarii de **réduction des factures de 40% minimum**. Une ambition technique qui devait absolument être corrélée à un instrument financier adapté : **le tiers financement**. Pour cela, ARTÉE entend compléter cet accompagnement technique par une solution de financement qui puisse palier l'inadéquation partielle de l'offre bancaire et devenir ainsi tiers-financier.

L'action en faveur du climat, priorité absolue de la BEI en France

L'action climatique est une grande priorité de la Banque de l'Union européenne, notamment dans le cadre du Plan Juncker. Dans le domaine de la Transition Énergétique, cela s'est concrétisé par le soutien à des projets de plus petite taille qui grâce à la garantie européenne et à la notation triple A de la BEI peuvent bénéficier d'un financement innovant, attractif et adapté au projet. La BEI a ainsi adopté en 2015 **un programme de 400 M€ pour les travaux de rénovation énergétique des logements privés, individuels et collectifs**, financés par des Sociétés de Tiers Financement (STF). L'opération ARTÉE est la troisième opération financée dans ce cadre après la SEM Energies Positif en Ile-de-France, et la Régie SPEE en Picardie. En soutenant la Région Nouvelle-Aquitaine, la BEI souhaite combler les besoins massifs d'investissement dans ce secteur et ainsi accélérer la rénovation thermique des logements.

Contacts presse :

Région Nouvelle-Aquitaine
Rachid Belhadj
05 57 57 02 75
presse@nouvelle-aquitaine.fr

BEI
Anne-Cécile Auguin
+352 621 36 1948
a.auguin@bei.org

ARTÉE
Géraldine Barand
05 49 43 87 24
g.barand@artee.fr

Déroulé de la signature du lundi 6 novembre 2017

11h30 - Cérémonie de signature (salons au 1^{er} étage)

Interventions :

- Alain Rousset, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
- Françoise Coutant, présidente d'ARTÉÉ et vice-présidente du Conseil régional
- Témoignages d'une particulière, de sa conseillère rénovation et de l'entreprise qui réalise les travaux
- Ambroise Fayolle, vice-président de la BEI

12h00 - Signature du contrat

12h15 - Echange avec la presse

Le mot de Françoise Coutant



« 2015 et 2016 furent des années marquantes pour la lutte contre les dérèglements climatiques au niveau international. La COP21 à Paris fin 2015 a abouti à la signature d'un accord d'engagements des différents pays sur ces questions. Cet accord fut un excellent signal pour accélérer la mise en œuvre de projets liés à la transition énergétique. La COP22, fin 2016, à Marrakech, a confirmé ces intentions d'inscrire dans l'action les axes retenus dans l'Accord de Paris.

En France, l'ADEME a, depuis sa création, sensibilisé les français au changement climatique, à la maîtrise de l'énergie et à l'efficacité énergétique. Elle a mis à disposition de tous, les outils pratiques et pédagogiques pour réaliser des économies d'énergie. De plus, la loi pour la transition énergétique et la croissance verte engage l'État et les collectivités à mettre en œuvre des politiques de réduction des consommations d'énergie et de diminution des émissions de gaz à effet de serre. À ce titre, les régions sont, depuis le 1er janvier 2016, cheffes de file pour la transition énergétique.

*Si 2015 fut une année de lancement, 2016 a permis la mise en œuvre des premières opérations de l'agence Artéé. **De nouveaux outils restaient à développer pour compléter l'offre d'Artéé et principalement la mise en place du tiers-financement**, afin de donner toute sa dimension à cette agence, et ce dès 2017. Son périmètre d'action, la Nouvelle-Aquitaine, lui donne également une nouvelle envergure : permettre la massification de la rénovation sur la plus grande Région de France, particulièrement exposée aux conséquences des dérèglements climatiques.*

Les néo-aquitains comme l'ensemble des français, ne doivent plus souffrir de la précarité énergétique, ne plus subir la hausse du prix de l'énergie et doivent se prémunir des futurs aléas du climat tout en s'affranchissant des énergies fossiles et en développant les énergies renouvelables. La rénovation énergétique est une des solutions à mettre en œuvre car elle revêt des enjeux transversaux : environnementaux, sociaux mais également économiques. Appliquer ce programme ambitieux est un défi qu'Artéé et l'ensemble des acteurs doivent relever. Les Espaces Info Énergie, les Plateformes Locales de la Rénovation, es collectivités, les artisans et les entreprises de tout le territoire doivent se mobiliser de manière coordonnée et pérenne, dans un esprit de co-construction et avec l'objectif d'une pleine réussite. »

La politique régionale de rénovation énergétique du logement privé

La rénovation énergétique du logement est un enjeu énergétique, social et économique

Car le secteur résidentiel est le 2^{ème} secteur consommateur d'énergie avec 28% à l'échelle Nouvelle-Aquitaine.

15 % des ménages néo-aquitains se trouvent en précarité énergétique (jusqu'à 38% pour certains départements).

Et le marché potentiel pour les entreprises est évalué à 10 milliards € au niveau national, une activité dans sa grande majorité non délocalisable, assurée par des entreprises locales.

Pourquoi viser une rénovation globale performante complète ?

Car il s'agit de la démarche la plus efficiente pour les ménages en matière de gain énergétique/coût, avec un gain énergétique d'au moins 40% en un seul chantier.

Et c'est un domaine dans lequel la Région peut pleinement justifier son intervention publique dans un champ non ou peu investi par les aides actuelles et un champ où l'offre et la demande restent à créer (nouveau marché).

Les objectifs à atteindre à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine sont les suivants :

- A partir de 2017 : 40 000 à 90 000 logements du parc privé à rénover par an ;
- En 2050, ensemble du parc rénové en BBC (loi transition énergétique).

Mais des freins aujourd'hui existent...

Notamment un manque d'accompagnement technique des ménages face à des travaux qui peuvent paraître complexes, mais aussi un restant à charge conséquent sur ce type de travaux et une difficulté pour les ménages « modestes et un peu plus » de trouver un financement bancaire adapté.

Les outils de la Région pour atteindre les objectifs de rénovation énergétique de l'habitat individuel privé

Les premières orientations régionales votées à la plénière du 10 avril 2017 visent une massification des actions de rénovation énergétique, en **ciblant les démarches de rénovation globales performantes**.

De plus, elle dispose d'un réseau de **52 conseillers Espaces Info Energie**, conseillers neutres et indépendants pour renseigner et orienter en amont les particuliers.

L'aide régionale est à destination des particuliers, pour **financer un diagnostic-audit** de leur habitat et les inciter à s'engager dans une rénovation globale performante.

La caisse d'avance remboursable (**la CARTTE**) vise quant à elle à avancer aux plus modestes les aides de l'Anah (Agence nationale de l'habitat).

Et ARTÉÉ a vocation à lever les freins en proposant une offre de tiers financement associant un accompagnement technique tout au long du projet à un financement du restant à charge grâce aux économies générées sur la facture (redevance financière d'un montant régulier et étalé dans le temps équivalent aux économies réalisées).

Zoom sur ARTÉÉ et la signature du lundi 6 novembre 2017

Créée en avril 2015, la SEM ARTÉÉ a pour membres fondateurs et actionnaires la Région, la Caisse de Dépôts, EDF, ENGIE, SOREGIES, SEOLIS et la Fédération Française du Bâtiment. Son modèle économique repose sur la rémunération des missions d'ingénierie/tiers financement et la cession des Certificats d'économies d'énergie, représentant respectivement 80 et 20% des recettes prévisionnelles.

Suite à l'engagement de la Région à participer à l'augmentation de capital de 2 M€ pour **porter le capital à 3,4 M€**, lors de la Séance plénière du Conseil régional du 23 octobre dernier, la Région **détiendra 83,8 %** du capital social de la SEM.

L'ARTÉÉ a pour objet de **sensibiliser les propriétaires privés** à la nécessité de rénover leurs habitations, de **disposer d'un audit** énergétique **et de les accompagner** dans la conception et la réalisation de travaux. ARTÉÉ entend **compléter cet accompagnement technique par une solution de financement** qui puisse palier l'inadéquation partielle de l'offre bancaire.

ARTÉÉ entend ainsi devenir tiers-financier, suivant les modalités des lois ALUR et de Transition Energétique. Et la mise en place de cette offre de tiers-financement direct est soumise à **3 conditions qui sont aujourd'hui réunies** :

1/ La SEM ARTEE dispose depuis le 6 septembre de l'agrément délivré par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution pour exercer cette activité sous condition de détenir un capital social libéré de 2 M€

2/ Grâce à l'engagement de la Région, la SEM va détenir le capital nécessaire au lancement de cette activité

Ce scénario doit permettre d'expérimenter le tiers-financement direct dans un cadre sécurisé. La SEM poursuivra en parallèle le renforcement du partenariat bancaire, avec l'aide de la Caisse des Dépôts, afin qu'une offre bancaire satisfaisante puisse prendre le relais dans les meilleurs délais. L'objectif est de lancer et développer le marché de la rénovation énergétique globale performante de l'habitat privé avec un effet levier démultiplicateur sur le nombre d'opérations réalisées, et qu'à terme les professionnels et les banques puissent s'approprier ce modèle.

3/ L'accord signé le 6 novembre avec la BEI va permettre à la SEM ARTEE de disposer des fonds nécessaires pour le développement de son activité de crédit

ARTÉÉ a engagé depuis plusieurs mois des discussions avec la BEI qui a ouvert un programme global de 400 M€ dans le cadre du Plan Juncker pour faciliter le démarrage de l'activité de tiers financement en France. Ces discussions aboutissent aujourd'hui à la signature d'un accord de prêt. Le prêt BEI vise à ce qu'ARTÉÉ dispose des ressources pour procéder aux activités de crédit jusqu'à 43 M€. Le prêt BEI financera au maximum 75% des montants des travaux, le reste provenant de l'apport des propriétaires, d'autres établissements de crédit ou d'aides/subventions et permettra à ARTÉÉ de participer au **financement de la rénovation de 2 130 logements en Nouvelle Aquitaine d'ici à 2021**.

L'opération ARTÉÉ s'inscrit dans le cadre du Programme « *French EE Private Housing* » de la BEI ; il s'agit de la troisième opération proposée à ce titre après la SEM Energies Positif (100 M€) et le SPEE Picardie (23,5 M€).

Avec ARTEE, la Région **Nouvelle-Aquitaine est la troisième Région en France qui va pouvoir expérimenter l'activité de tiers financement direct** après les Hauts de France et l'Île-de-France.

BEI : un projet financé par la Banque européenne d'investissement (BEI) qui est la Banque de l'Union européenne



Un projet financé par la Banque européenne d'investissement (BEI) qui est la Banque de l'Union européenne

« En soutenant ARTÉÉ et la Région Nouvelle-Aquitaine, la BEI souhaite contribuer à financer les besoins massifs d'investissement dans ce secteur et ainsi accélérer la rénovation thermique des logements privés. C'est un nouveau financement « Juncker » particulièrement innovant pour le développement des logements écologiques et économiques. Il s'inscrit dans notre action prioritaire en faveur de la transition énergétique qui est également l'une des grandes priorités du Grand Plan d'Investissement du Gouvernement français. »

Ambroise Fayolle, vice-président de la Banque européenne d'investissement (BEI)

Avec ce nouveau financement dans le cadre du « Plan Juncker », la Banque européenne d'investissement (BEI) accélère son action en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments en proposant aux particuliers un financement innovant et attractif fondé sur le tiers-financement via l'Agence régionale pour les Travaux d'Economie d'Energie (ARTÉÉ).

Ce financement européen permettra très concrètement d'accompagner ARTÉÉ dans ses différentes missions ayant trait à la rénovation énergétique durant les cinq prochaines années, complétant ainsi par une offre innovante de financement ses activités d'accompagnement technique auprès des particuliers désireux de réaliser des travaux d'économies d'énergie. ARTÉÉ sera ainsi en mesure d'accorder des prêts aux propriétaires d'habitations à rénover dans des conditions avantageuses en termes notamment de taux et de maturité, lesquelles leur permettront de réaliser des travaux plus ambitieux que ceux initialement prévus avec un impact plus fort sur leur facture énergétique.

Le bâtiment est en effet le premier secteur consommateur d'énergie représentant 40% des consommations finales de la région Nouvelle-Aquitaine, dont 28% pour le seul résidentiel. Face à cet enjeu énergétique, la BEI a adopté en 2015 un programme de 400 millions d'euros pour les travaux de rénovation énergétique des logements privés, individuels et collectifs, financés par des Sociétés de Tiers Financement (STF). L'opération ARTÉÉ est la troisième opération financée dans ce cadre après la SEM Energies Positif en Ile-de-France, et la Régie SPEE en Picardie.